

Baromètre 2026 des droits des personnes malades : 4 Français sur 10 en galère pour obtenir un rendez-vous médical

Dans le cadre de « Soigne tes droits ! », le mois dédié aux droits en santé, France Assos Santé publie ce 15 avril son Baromètre annuel des droits des personnes malades. Si leur connaissance continue de progresser, les Français témoignent en revanche de difficultés dans leur application. Focus sur les principaux résultats de l'édition 2026.

Droit au respect médical, à accéder à des soins, à choisir librement son médecin, à désigner une personne de confiance... La plupart des droits des personnes malades affichent une belle santé, du moins en termes de notoriété. Selon le Baromètre 2026 des droits des personnes malades, réalisé par France Assos Santé en partenariat avec Ipsos BVA, les Français déclarent connaître en moyenne 9,6 droits sur les 13 qui leur ont été soumis, contre 8,3 l'an passé.

Cette progression cache toutefois des carences. A titre d'exemples, 1 répondant sur 3 ne connaît pas le droit de refuser ou interrompre un traitement et 38 % des Français n'ont jamais entendu parler de la possibilité d'engager un recours pour être indemnisé en cas d'accident médical. Dans la même veine, ils sont près d'un quart (24 %) à ne pas connaître le droit d'être informés sur le coût des soins, et quasi autant à s'estimer mal informés sur ce sujet.

Tendance plutôt inverse pour ce qui est de la connaissance des représentants des usagers : en 2026, 39 % des Français savent qu'ils peuvent être représentés dans un établissement de santé, public ou privé, par des personnes chargées de défendre les droits des patients – contre 33 % par rapport au Baromètre 2025. C'est évidemment mieux, mais 61 % des Français ignorent encore leur existence. Peut mieux faire, donc.

Accéder à un médecin : la croix et la bannière

En ce qui concerne l'effectivité des droits des usagers du système de santé, cette année encore, le baromètre 2026 met en exergue de nombreux écueils. Si 91 % des patients se déclarent satisfaits de leur relation avec les professionnels de santé, faut-il encore en trouver un. C'est l'un des points noirs du parcours de soins : 4 Français sur 10 rapportent avoir eu des difficultés pour décrocher un rendez-vous médical au cours des douze derniers mois (+ 4 points par rapport au Baromètre 2023).

La dégradation se poursuit au rythme des obstacles qui s'accumulent et se cumulent : près d'un tiers des Français (30 %) ont fait face à des délais de prise de rendez-vous trop longs et un quart (25 %) ont été confrontés à des refus de consultation, motivés (pas de place pour de nouveaux patients) ou non. A cette liste, s'ajoute un autre motif : l'impossibilité de trouver un médecin ou un spécialiste en secteur 1.

Les dépassements d'honoraires : le prix à payer

A la question « *Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été confrontés à des dépassements d'honoraires ?* », 43 % des personnes interrogées répondent par l'affirmative. Les catégories aisées y

ont davantage recours, comparé aux foyers les plus modestes, dont on peut présumer que beaucoup y renoncent d'emblée. Mais l'enquête révèle aussi que 50 % des patients en affection longue durée (ALD) sont exposés aux dépassements d'honoraires.

L'impact de ces dépassements sur le portefeuille se solde, dans 47 % des cas (principalement chez les personnes aux revenus les plus faibles), par des arbitrages budgétaires, un retard ou un espacement de soins, voire un renoncement à une partie ou à l'ensemble des soins. Bref, c'est la santé des usagers qui trinque.

Le casse-tête des pénuries de médicaments

Les années ont beau passer, les pénuries de médicaments, elles, demeurent. Plus d'un quart de Français (27 %) ont été confrontés à une pénurie de médicaments au cours des 12 derniers mois – chez les personnes souffrant d'une ALD, le taux grimpe à 43 % et à 33 % chez les femmes. Et comme si cela ne suffisait pas, dans 45 % des situations, aucune alternative thérapeutique n'a été proposée. Parmi les classes de médicaments les plus touchées par ces tensions d'approvisionnement et ruptures de stock, on trouve les anticancéreux, les traitements du système cardio-vasculaire, les antibiotiques ou encore les psychotropes (source ANSM).

Enfin, ça se durcit encore un peu plus pour les patients qui veulent contracter un emprunt immobilier. Malgré la suppression du questionnaire santé en juin 2022, un quart des Français (26 %) déclarent avoir rencontré des difficultés pour obtenir un crédit en raison de leur état de santé – c'est 5 points de plus qu'en 2025. Et, last but not least, 38 % des patients en ALD sont confrontés à ces obstacles.

Patients en affection longue durée, populations les plus vulnérables et/ou les moins aisées, habitants des Outre-mer, ce sont invariablement ces personnes qui, dans tous les cas, pour des raisons financières ou par méconnaissance de leurs droits, sont les plus impactées et pénalisées. Une constante de ce baromètre annuel.

[Retrouver le baromètre](#)

[Découvrir l'infographie](#)

L'enquête Ipsos BVA pour France Assos Santé a été réalisée par téléphone du 24 février au 15 mars auprès d'un échantillon de 1 002 personnes, âgées de 15 ans et plus, représentatif de la population résidant en France hexagonale et dans les DOM.

A propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org